

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU VAL D'OISE
PORTANT SUR L'ANNEE 2021**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Val d'Oise est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés est de 1877, la Commission enregistre en 2021 une hausse exceptionnelle de 18,2% par rapport à 2020 mais une diminution de 15% par rapport à 2019, année de référence avant la crise sanitaire. Sur 10 ans, la tendance baissière est constante. Plus de 4500 dossiers déposés en 2011.

Les redépôts continuent leur décrue passant de 42% à 39,7% entre 2019 et 2021. Pour mémoire, ils étaient de plus de 50% il y a 10 ans.

De même, les redépôts qui font suite à une suspension d'exigibilité des créances sont en baisse et représentent 14,2% des dépôts contre 17% les deux années précédentes.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers décidés recevables en 2021 par la Commission est en baisse sensible en comparaison avec 2019 : respectivement 92% (1728 dossiers) contre plus de 99% (2194 dossiers).

Un élément d'explication réside dans la proportion atypique dans le Val d'Oise des déposants ayant un statut professionnel (autoentrepreneur) incompatible avec la procédure de surendettement.

Les dossiers avec un bien immobilier représentent 10,30% des dossiers recevables et 13,9% des dossiers irrecevables.

Parmi les dossiers recevables, 59,5% sont orientés vers un remboursement partiel ou total des dettes et 40,5% sont orientés vers un rétablissement personnel (effacement total) avec ou sans liquidation judiciaire. Le montant moyen effacé est de 24 924€ (24 459€ pour la région et 20 716€ au niveau national).

On note l'importance du nombre de débiteurs ayant une capacité de remboursement négative : 40%

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Toutes phases confondues, le nombre de dossiers traités et clos a fortement chuté de 24,1%, on compte seulement 1922 dossiers contre 2.532 en 2019. L'augmentation n'est que de 2,3% par rapport à 2020.

Le nombre de dossiers clôturés sans solution y compris à la demande du débiteur est en baisse, ils ne représentent que 5,4% des dossiers traités contre 8,61% en 2019, leur nombre a été divisé par deux passant de 218 à 104.

Le nombre de plans conventionnels est en augmentation, 148 dossiers contre 129 les deux années précédentes, et leur part est de 7,70% contre 5,1% en 2019.

Parmi ces plans conventionnels, on note une hausse du nombre de dossiers qui permettent de solder l'endettement (65 contre 53 en 2019, soit respectivement 3,4% et 2,1% ; les autres (83) ont abouti à un plan d'attente (égal à 2020).

La proportion des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement est stable par rapport à l'année 2019 (45/44%). Parmi ces 848 mesures, 745 dossiers elles ont permis de régler la situation de surendettement, dont 361 avec un effacement partiel.

103 dossiers ont eu une suspension d'exigibilité des créances (mesures imposées d'attente).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les orientations vers les mesures pérennes, réglant la situation de surendettement, ont été privilégiées par la Commission, dans le respect des instructions ministérielles : leur proportion est de 80,9% des dossiers en 2021 contre 78,9% en 2019. La progression observée dans le Val d'Oise est positive et doit être rapprochée de la baisse du nombre de redépôts et donc de la baisse du nombre total de dépôts.

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Le 21 juin 2021 : réunion annuelle du secrétariat de la commission (BdF) avec les greffiers et une des deux magistrats chargés du surendettement au Tribunal de Pontoise. Présentation de l'activité du Tribunal de Pontoise par la juge. Présentation des données chiffrées sur les types de recours transmis au Tribunal et sur les décisions correspondantes. Examen des points d'amélioration : - les suspensions d'expulsion et de saisies sur rémunération - les vérifications de créances - les documents transmis à l'appui de la décision de la recevabilité Échanges croisés d'observations entre les membres de la Commission, les gestionnaires de dossiers et le Tribunal.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	6	Une réunion en présentiel, les autres en audio. En amont de chaque réunion mensuelle, le secrétariat de la Commission transmet les renseignements demandés sur les éventuels dossiers de surendettement des personnes en voie d'expulsion.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> 11 <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i> 290	Réunions de formation sur le surendettement et l'inclusion bancaire. Quatre réunions se sont tenues en présentiel et sept en visioconférence.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1 15	149 jeunes dans le cadre du SNU 172 jeunes entre les missions locales et l'école de la 2^{ème} chance

² (Organisées ou participation)

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à faire le point sur des questions diverses de traitement et de communication des documents nécessaires à l'étude du dossier ou envers les renseignements donnés aux débiteurs.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

11 réunions de formation au sein du secrétariat ont été organisées au profit de 290 travailleurs sociaux

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- 1) Le cumul d'un emploi salarié et du statut d'autoentrepreneur exclut les débiteurs de la procédure, même si les revenus salariaux constituent la principale ressource.
- 2) La principale difficulté réside dans les refus par les débiteurs de nos projets de plan, considérant que les forfaits et barèmes appliqués sont trop restrictifs. Nombreuses contestations sur le calcul de la capacité de remboursement.
- 3) Des dettes ou charges ajoutées soit en cours de procédure et qui retardent le traitement des dossiers, soit juste après la mise en place des mesures (2-3 mois) et qui conduisent à un redépôt.
- 4) La nécessité d'effacer les autres dettes en présence de dettes pénales dans des situations où l'insolvabilité semble organisée.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- 1) Le nombre de redépôts liés au non-respect du plan ou des mesures.
- 2) La méconnaissance des dispositifs d'aides : FSL, ASF
- 3) Le traitement des biens immobiliers, avec démembrement de la propriété (indivision, usufruit).
- 4) La mise en place de l'accompagnement social des débiteurs est souvent préconisée mais il est difficile d'en vérifier l'application. La commission n'a ni le pouvoir de l'imposer ni les moyens de le vérifier.

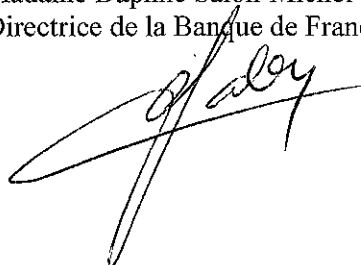
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- 1) Avec les créanciers :
 - Changements des références (créances cédées ou gérées par d'autres services) qui posent des problèmes au moment des défichages anticipés.
 - Rétablissements personnels (RP) non appliqués par certains créanciers qui occasionnent un nouveau dépôt, en raison de relances sur des dettes effacées.
- 2) Avec les juges :
 - Le Tribunal remarque une hausse significative du nombre de dossiers de demande de vérification de créances.
- 3) Avec les bailleurs :
 - Néant

Date : Le 10 février 2022

 Le Président de la Commission
Monsieur Amaury de Saint-Quentin
Préfet du Val d'Oise

La Secrétaire de la Commission
Madame Daphné Salon-Michel
Directrice de la Banque de France du Val d'Oise



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	2 209	1 588	1 877	18,2%	-15,0%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	42,0%	40,1%	39,7%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	17,0%	17,9%	14,2%		
Dossiers décidés recevables par la commission	2 194	1 547	1 728	11,7%	-21,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	11,4%	12,2%	10,3%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	97	67	79	17,9%	-18,6%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	23,7%	31,3%	13,9%		
Dossiers orientés par la commission	2 226	1 553	1 730	11,4%	-22,3%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	38,0%	40,0%	40,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	37,6%	40,2%	39,4%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (RP avec LJ)	1,4%	1,2%	1,1%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	61,0%	58,7%	59,5%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2 531	1 878	1 922	2,3%	-24,1%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,6%	6,9%	5,4%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,8%	3,6%	4,1%		
Proportion de mesures imposées avec effacement total (RP sans LJ) (C)	36,2%	35,6%	37,9%		
Proportion d'accords débiteur sur RP avec LJ (D)	0,8%	0,9%	0,8%		
Proportion de plans conventionnels de redressement (E)	5,1%	6,9%	7,7%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,1%	2,4%	3,4%		
Proportion de plans conventionnels de redressement d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,0%	4,4%	4,3%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	45,5%	46,2%	44,1%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	39,9%	40,9%	38,8%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	19,8%	20,1%	18,8%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	5,6%	5,3%	5,4%		

12.

[Signature]

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	78,9%	79,8%	80,9%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	31	6	3		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	18	16	15		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables *	4,1%	4,8%	4,5%
Part des mesures imposées avec effacement total (RP sans LJ)*	37,9%	32,6%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	7,7%	5,5%	7,9%
Part des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	44,1%	50,0%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	80,9%	72,6%	76,3%

*en % de dossiers traités

GLOSSAIRE :

RP : Rétablissement personnel

LJ : Liquidation judiciaire (vente de bien immobilier)

UR

DSY⁷

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Val d'Oise	Dettes financières	63 418	1 448	6 980	69,3%	83,8%	16 920	4,0
	dont dettes immobilières	29 816	206	328	32,6%	11,9%	122 384	1,0
	dont dettes à la consommation	32 300	1 328	5 850	35,3%	76,9%	14 781	3,0
	dont autres dettes financières	1 301	642	802	1,4%	37,2%	922	1,0
	Dettes de charges courantes	16 736	1 383	4 269	18,3%	80,0%	5 346	2,0
	Autres dettes	11 357	892	1 834	12,4%	51,6%	2 173	1,5
	Endettement global	91 510	1 728	13 083	100,0%	100,0%	22 376	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	Dettes financières	561 390	13 843	64 068	65,3%	82,3%	16 796	4,0
	dont dettes immobilières	243 007	1 695	2 675	28,3%	10,1%	122 359	1,0
	dont dettes à la consommation	302 585	12 686	53 295	35,2%	75,4%	14 845	3,0
	dont autres dettes financières	15 510	6 441	7 940	1,8%	38,3%	911	1,0
	Dettes de charges courantes	162 209	13 077	37 830	18,9%	77,7%	5 817	2,0
	Autres dettes	135 521	8 009	15 798	15,8%	47,6%	2 311	1,0
	Endettement global	859 120	16 829	117 696	100,0%	100,0%	23 113	6,0

W

287⁸

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0

UR

DSM

